Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional normal :

N° NV498 - 18 JANVIER 2016

SOMMAIRE

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

201615-0013 - ARRETE portant modification de l'arrêté n° 2014020-0002 du 20 janvier 2014 modifié portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Versailles

201615-0014 - ARRETE portant modification de l'arrêté n° 2015352-0079 du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Créteil

201615-0015 - A R R E T E portant modification de l'arrêté n° 2014031-0002 du 31 janvier 2014 modifié portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Paris

201615-0017 - arrêté portant modification de l'arrêté n° 2015338-0041 du 4 décembre 2015 portant nomination des membres du conseil du Centre de traitement informatique Melun

201615-0020 - arrêté portant modification de l'arrêté n° 2014345-0003 du 11 décembre 2014 modifié portant nomination des membres du conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201615-0013

Signé le vendredi 15 janvier 2016

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

ARRETE portant modification de l'arrêté n° 2014020-0002 du 20 janvier 2014 modifié portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Versailles

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE

portant modification de l'arrêté n° 2014020-0002 du 20 janvier 2014 modifié portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Versailles

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code de l'éducation et notamment les articles L442-10 et L442-11 et R442-63 et suivants,

VU la circulaire du ministre de l'éducation nationale et du ministre de l'intérieur et de la décentralisation du 9 décembre 1985 relative à la mise en place des commissions de concertation,

VU la circulaire interministérielle du 13 juillet 1990 relative au renouvellement des commissions de concertation,

VU l'arrêté n° 2014020-0002 du 20 janvier 2014 modifié portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Versailles,

VU la proposition du recteur de l'académie de Versailles,

SUR proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

ARTICLE 1er

A l'article 2 de l'arrêté n° 2014020-0002 du 20 janvier 2014 modifié susvisé, les dispositions :

« AU TITRE DES REPRESENTANTS DES PERSONNES DESIGNEES PAR L'ETAT, la commission est composée comme suit :

3) Quatre représentants des services académiques

a) En qualité de titulaires :

Monsieur Serge CLEMENT, Directeur académique des Services départementaux de l'Education nationale des Yvelines

b) En qualité de suppléants :

Monsieur Fred JEAN-CHARLES, Directeur académique Adjoint des Services départementaux de l'Education nationale des Yvelines

Monsieur Lionel TARLET, Directeur académique des Services départementaux de l'Education nationale de l'Essonne

Monsieur Jean-Luc LEGRAND, Directeur académique adjoint des Services départementaux de l'Education nationale de l'Essonne

Monsieur Philippe WUILLAMIER, Directeur académique des Services départementaux de l'Education nationale des Hauts-de-Seine

N.

Madame Martine GAUTHIER, Directrice académique des Services départementaux de l'Education nationale du Val-d'Oise

Monsieur Olivier VANDARD, Directeur académique adjoint des Services départementaux de l'Education nationale du Val-d'Oise »

sont remplacées par les dispositions suivantes :

« AU TITRE DES REPRESENTANTS DES PERSONNES DESIGNEES PAR L'ETAT, la commission est composée comme suit :

3) Quatre représentants des services académiques

a) En qualité de titulaires :

Monsieur Serge CLEMENT, Directeur académique des Services départementaux de l'Education nationale des Yvelines

Monsieur Lionel TARLET, Directeur académique des Services départementaux de l'Education nationale de l'Essonne

Monsieur Philippe WUILLAMIER, Directeur académique des Services départementaux de l'Education nationale des Hauts-de-Seine

Madame Martine GAUTHIER, Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education nationale du Val-d'Oise

b) En qualité de suppléants :

Monsieur Fred JEAN-CHARLES, Directeur académique Adjoint des Services départementaux de l'Education nationale des Yvelines

Monsieur Jean-Luc LEGRAND, Directeur académique adjoint des Services départementaux de l'Education nationale de l'Essonne

Madame Sandrine LAIR, Directrice académique adjointe des Services départementaux de l'Education nationale des Hauts-de-Seine

Monsieur Olivier VANDARD, Directeur Académique Adjoint des Services Départementaux de l'Education nationale du Val-d'Oise »

ARTICLE 2

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le recteur de l'académie de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 15 janvier 2016
Signé :
Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris

Jean-François CARENCO

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201615-0014

Signé le vendredi 15 janvier 2016

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

ARRETE portant modification de l'arrêté n° 2015352-0079 du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Créteil

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

ARRETE

portant modification de l'arrêté n° 2015352-0079 du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Créteil

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code de l'éducation et notamment les articles L442-10, et L422-11 et R442-63 et suivants,

VU la circulaire du ministre de l'éducation nationale et du ministre de l'intérieur et de la décentralisation du 9 décembre 1985 relative à la mise en place des commissions de concertation,

VU la circulaire interministérielle du 13 juillet 1990 relative au renouvellement des commissions de concertation,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015352-0079 du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Créteil,

VU les propositions de la rectrice de l'académie de Créteil,

SUR proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

Article 1er

A l'article 2 de l'arrêté n° 2015352-0079 du 18 décembre 2015 susvisé, les dispositions :

« I - AU TITRE DES PERSONNES DESIGNEES PAR L'ETAT

a) Quatre représentants des services académiques :

En qualité de titulaires	*En qualité de suppléants*
Madame Patricia GALEAZZI *Inspectrice d'académie* *Directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne*	*Madame Nathalie VILASEQUE* *Adjointe à la directrice d'académie des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne*

Monsieur Christian WASSENBERG
Inspecteur d'académie
Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis

Madame Carole LAUGIER
Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis

Madame Elisabeth LAPORTE
Inspectrice d'académie
Directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne

Monsieur Vincent AUBER
Inspecteur d'académie adjoint de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne

Monsieur Jacques CHERITEL
Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue

Madame Laurence ULMANN
Inspectrice de l'éducation nationale économie-gestion »

sont remplacées par les dispositions suivantes :

« I - AU TITRE DES PERSONNES DESIGNEES PAR L'ETAT

a) Quatre représentants des services académiques :

En qualité de titulaires

Madame Patricia GALEAZZI
Inspectrice d'académie,
Directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne

Monsieur Christian WASSENBERG
Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis

Madame Guylène MOUQUET-BURTIN
Inspectrice d'académie,
Directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne

Monsieur Jacques CHERITEL
Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue

En qualité de suppléants

Madame Nathalie VILASEQUE
Inspectrice d'académie, Directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne

Madame Carole LAUGIER
Secrétaire générale de la direction des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis

Monsieur Vincent AUBER
Inspecteur d'académie, Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne

Madame Laurence ULMANN
Inspectrice de l'éducation nationale économie-gestion »

Article 2

A l'article 4 de l'arrêté n° 2015352-0079 du 18 décembre 2015 susvisé, les dispositions :

« III - AU TITRE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

b) Maîtres enseignants dans un établissement privé

En qualité de titulaires

Madame Edwige GHAZAL (professeur au lycée Sainte-Marie de Créteil)

Monsieur Louis-Dominique de BURES (professeur au lycée Bossuet de Meaux)

En qualité de suppléants

Madame Céline LE MOING (professeur à l'école privée de Maillé de Créteil)

Madame Viviane LECHAT (enseignante à l'école Montalembert de Nogent-sur-Marne)

Monsieur Laurent FASSOT (professeur au lycée privé Petit-Val de Sucy-en-Brie)

Monsieur Serge ODRA (professeur au lycée Saint-André de Choisy-le-Roi)

c) Parents d'élèves

En qualité de titulaires	*En qualité de suppléants*
Madame Marie-Christine CLEMENT	*Monsieur Guy POUSSIN*
Madame Christelle GAFARI	*Madame Rozenn GUEGUEN-CARUSO*
Monsieur Laurent ROUSSEL	*Madame Sandrine DEPREZ »*

sont remplacées par les dispositions suivantes :

« III - AU TITRE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

b) Maîtres enseignants dans un établissement privé

En qualité de titulaires	*En qualité de suppléants*
Madame Edwige GHAZAL (professeur au lycée Sainte-Marie de Créteil)	*Madame Céline LE MOING (professeur à l'école privée de Maillé de Créteil)*
Monsieur Louis-Dominique de BURES (professeur au lycée Bossuet de Meaux)	*Madame Viviane LECHAT (enseignante à l'école Montalembert de Nogent-sur-Marne)*
Monsieur Laurent FASSOT (professeur au lycée privé Petit-Val de Sucy-en-Brie)	*Monsieur Serge ODRAT (professeur au lycée Saint-André de Choisy-le-Roi)*

c) Parents d'élèves

En qualité de titulaires	*En qualité de suppléants*
Madame Marie-Christine CLEMENT	*Monsieur Guy POUSSIN*
Madame Christelle GAFARI	*Madame Rozenn GUEGUEN-CARUSO*
Madame Laetitia LE GALL	*Monsieur Laurent ROUSSEL »*

Article 3

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et la rectrice de l'académie de Créteil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 15 janvier 2016

Signé :
Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris

Jean-François CARENCO

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201615-0015

Signé le vendredi 15 janvier 2016

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

A R R E T E portant modification de l'arrêté n° 2014031-0002 du 31 janvier 2014 modifié portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Paris

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS
Bureau des affaires générales

A R R E T E

portant modification de l'arrêté n° 2014031-0002 du 31 janvier 2014 modifié portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Paris

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code de l'éducation et notamment les articles L442-10 et L442-11 et R442-63 et suivants,

VU la circulaire du ministre de l'éducation nationale et du ministre de l'intérieur et de la décentralisation du 9 décembre 1985 relative à la mise en place des commissions de concertation,

VU la circulaire interministérielle du 13 juillet 1990 relative au renouvellement des commissions de concertation,

VU l'arrêté n° 2014031-0002 du 31 janvier 2014 modifié portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Paris,

VU les résultats des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015,

CONSIDERANT le délai attendu pour la désignation des conseillers régionaux élus les 6 et 13 décembre 2015 devant siéger à la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Paris,

SUR proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

A R R E T E

ARTICLE 1er

A l'article 3 de l'arrêté n° 2014031-0002 du 31 janvier 2014 modifié susvisé, les dispositions :

« II- AU TITRE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

a) conseillers régionaux :

TITULAIRES	***SUPPLEANTS***
M. Pierre KANUTY	*Mme Halima JEMMI*
Mme Claire MONOD	*M. Bastien FRANCOIS*
M. Franck MARGAIN	*M. Benjamin LANCAR »*

sont remplacées par les dispositions suivantes :

« II- AU TITRE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

a) conseillers régionaux :

TITULAIRES	***SUPPLEANTS***
N…	*N…*
N…	*N…*
N…	*N…* »

ARTICLE 2

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le recteur de l'académie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 15 janvier 2016

Signé :
Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris

Jean-François CARENCO

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201615-0017

Signé le vendredi 15 janvier 2016

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

arrêté portant modification de l'arrêté n° 2015338-0041 du 4 décembre 2015 portant nomination des membres du conseil du Centre de traitement informatique Melun

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE

portant modification de l'arrêté n° 2015338-0041 du 4 décembre 2015 portant nomination des membres du conseil du Centre de traitement informatique Melun

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L216-3, D231-2 à D231-4,

VU l'arrêté du 23 juillet 2015 fixant le modèle de statuts des centres de traitement informatique des organismes de la branche maladie,

VU l'arrêté n° 2015338-0041 du 4 décembre 2015 portant nomination des membres du conseil du Centre de traitement informatique de Melun,

VU la décision du 23 novembre 2015 relative à la mise en place des centres de traitement informatique,

VU la désignation formulée par la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC),

VU la désignation formulée par la Confédération française de l'encadrement CGC (CFE-CGC),

SUR proposition de la cheffe de l'antenne interrégionale de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Paris,

ARRETE

Article 1er

A la rubrique relative aux représentants des assurés sociaux de l'annexe à l'arrêté n° 2015338-0041 du 4 décembre 2015 susvisé, les dispositions :

« Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
Titulaire : Monsieur Philippe BOUTREL

Confédération française de l'encadrement CGC (CFE-CGC)
Titulaire : Monsieur Jean-Claude FICHET »

sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
Titulaire : Monsieur Philippe BOUTREL
Suppléante : Madame Maria CRESPEL »

Confédération française de l'encadrement CGC (CFE-CGC)
Titulaire : Monsieur Jean-Claude FICHET
Suppléant : Monsieur Patric MOURGERE »

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et la cheffe de l'antenne interrégionale de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 15 janvier 2016

Signé :

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris

Jean-François CARENCO

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201615-0020

Signé le vendredi 15 janvier 2016

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

arrêté portant modification de l'arrêté n° 2014345-0003 du 11 décembre 2014 modifié portant nomination des membres du conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE

portant modification de l'arrêté n° 2014345-0003 du 11 décembre 2014 modifié portant nomination des membres du conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L211-2, R211-1, D231-4 et D231-5,

VU l'arrêté n° 2014345-0003 du 11 décembre 2014 modifié portant nomination des membres du conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris,

VU la désignation formulée par l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA),

SUR proposition de la cheffe de l'antenne interrégionale de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Paris,

ARRETE

Article 1er

A la rubrique relative à la personne qualifiée de l'annexe à l'arrêté n° 2014345-0003 du 11 décembre 2014 modifié susvisé, les dispositions :

« Madame Fanny ARAV »

sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Monsieur Christian DUROUSSEAU »

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et la cheffe de l'antenne interrégionale de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 15 janvier 2016
Signé :
Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris

Jean-François CARENCO